



*Département Opinion
et Stratégies d'Entreprise*

pour



Enquête au sein des Conseils régionaux et généraux sur l'accord-cadre santé et sécurité au travail

Le 6 Mai 2010

*Contacts Ifop :
Frédéric Dabi / Flore-Aline Colmet Daâge*

Etude réalisée pour : **L'Institut de Recherche en Prévention Santé (IRPS)**

Echantillon : Echantillon de **81** décideurs des Conseils régionaux et généraux (**62** Directeurs et responsables de ressources humaines et **19** directeurs Généraux des Services). Les interviews se répartissent de la façon suivante :

- 14 interviews réalisées dans les Conseils régionaux
- 67 interviews réalisées dans les Conseils généraux

Mode de recueil : Les interviews ont été réalisées par téléphone sur le lieu de travail des personnes interrogées.

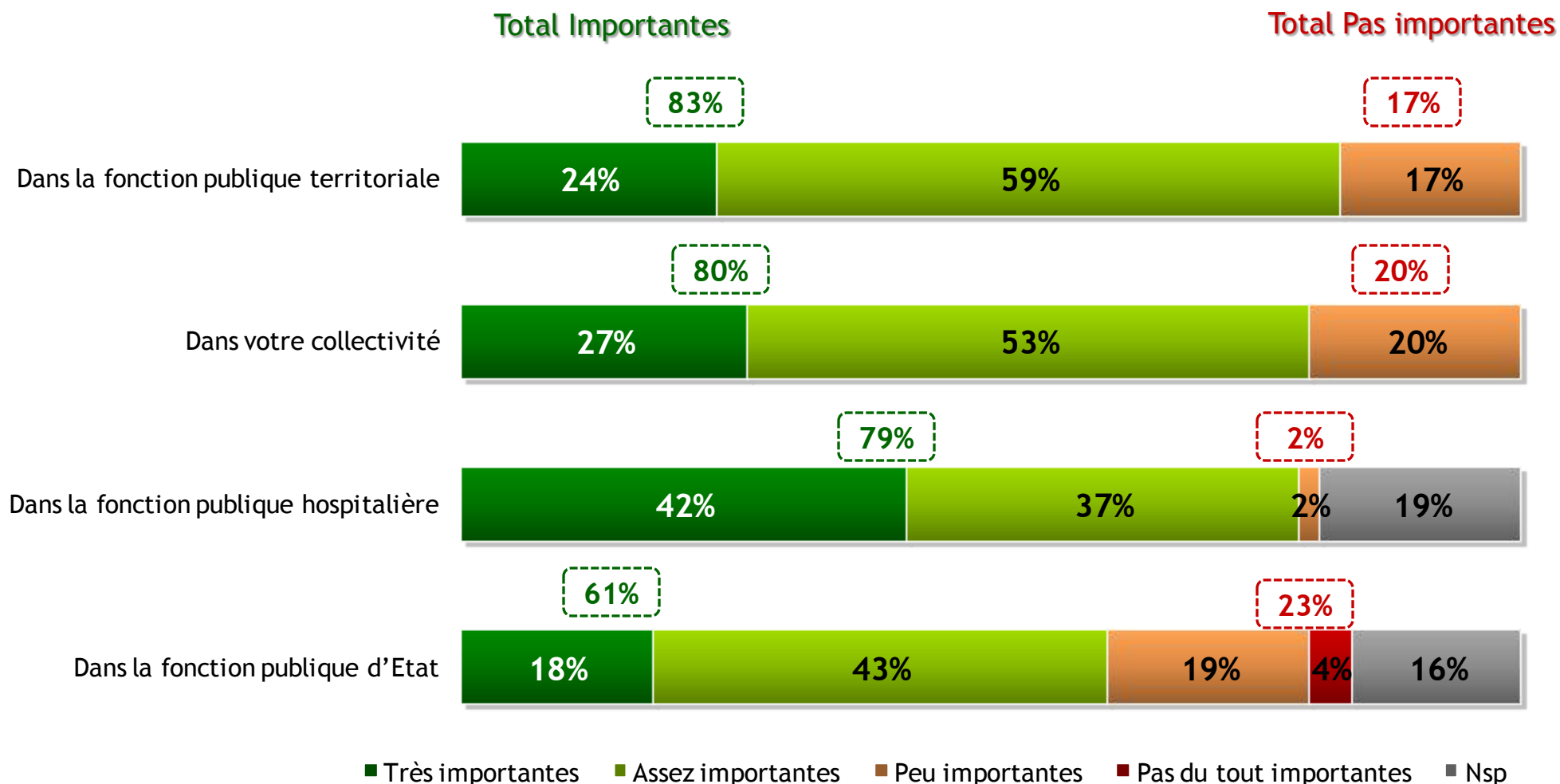
Dates de terrain : Du 6 au 21 avril 2010.

A | Les problématiques liées à la santé et
à la sécurité dans son établissement



Des difficultés des agents en matière de santé et de sécurité perçues comme particulièrement vives dans les fonctions publiques hospitalière et territoriale

Question : Globalement, diriez-vous que les difficultés des agents en matière de santé et de sécurité au travail sont importantes ou pas importantes... ?



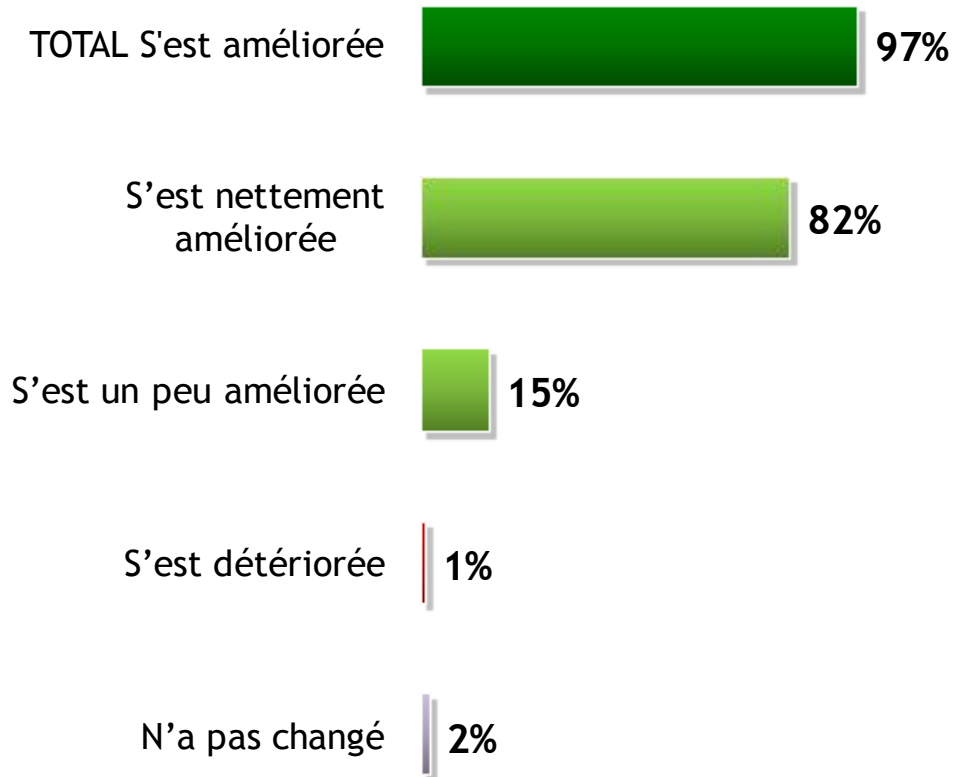


Une nette progression de la prise en compte des questions de santé et de sécurité au travail, qui s'accompagne d'un intérêt accru des agents pour ces problématiques

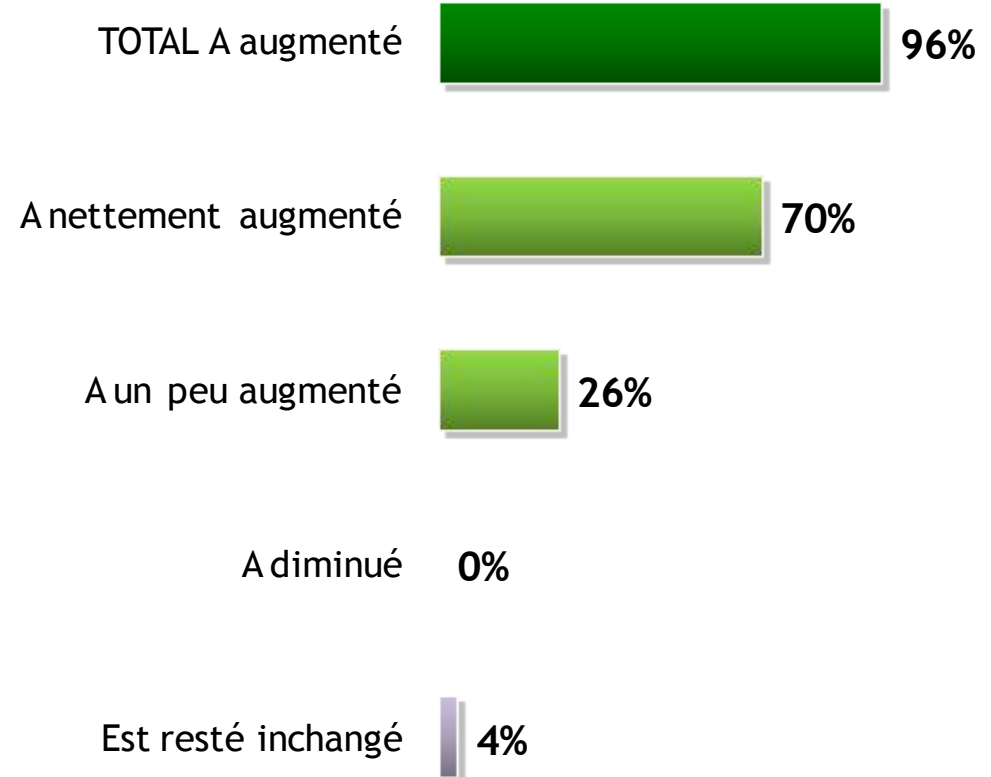
Question : Globalement, diriez-vous qu'au cours des deux dernières années, la prise en compte des questions de santé au sein de votre collectivité s'est améliorée, s'est détériorée ou n'a pas changé ?

Question : Et globalement, diriez-vous qu'au cours des deux dernières années, l'intérêt des agents de votre établissement pour les questions de santé et de sécurité a augmenté, a diminué ou est resté inchangé ?

Prise en compte des questions de santé et de sécurité par la collectivité

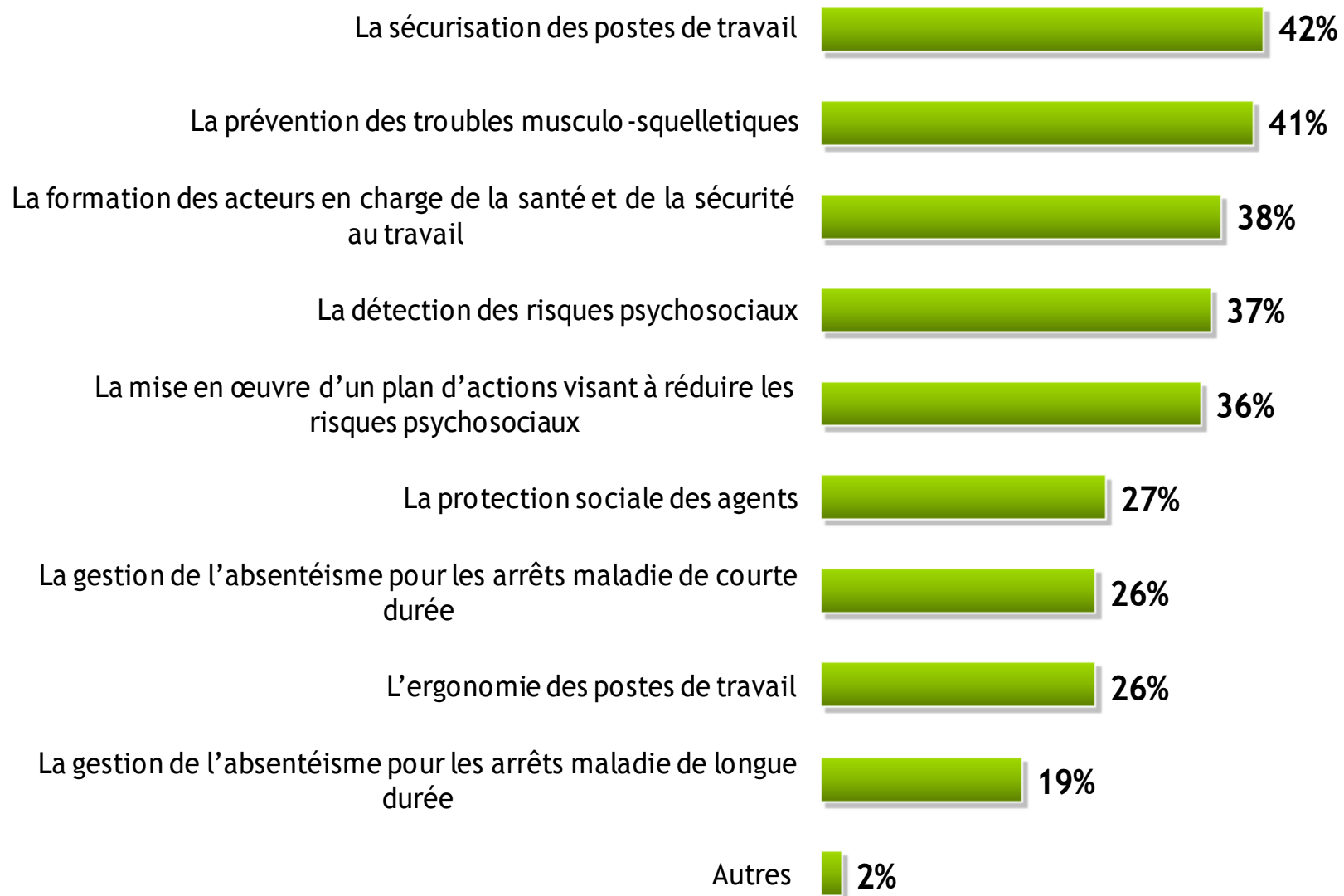


Intérêt des agents de la collectivité pour les questions de santé et de sécurité



Des réflexions au sein de la collectivité qui s'orientent prioritairement sur l'aménagement des postes de travail et la formation des acteurs responsables des questions de santé et de sécurité

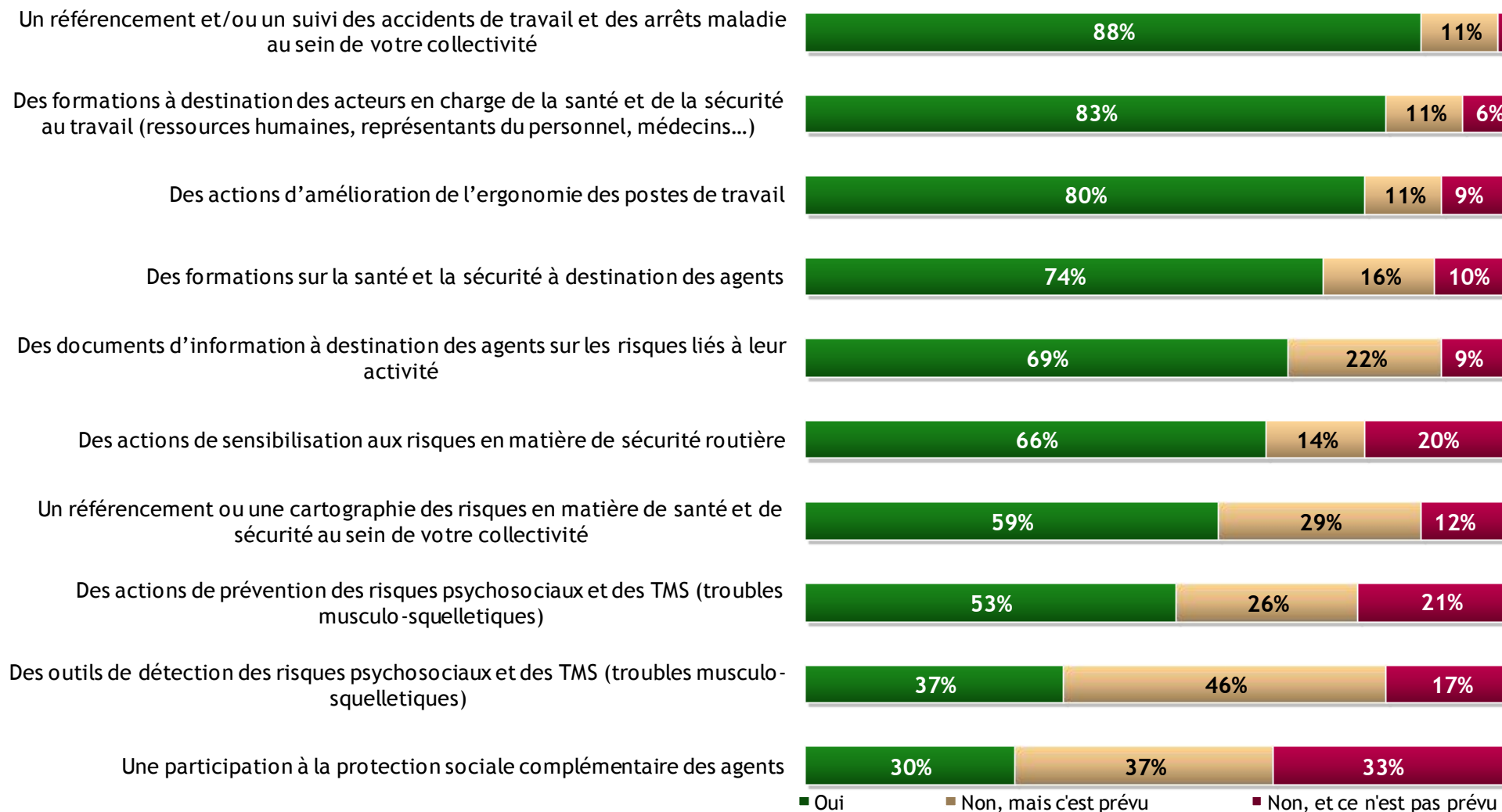
Question : Au sein de votre collectivité, quelles sont les principales questions en matière de santé et de sécurité des agents au travail ?





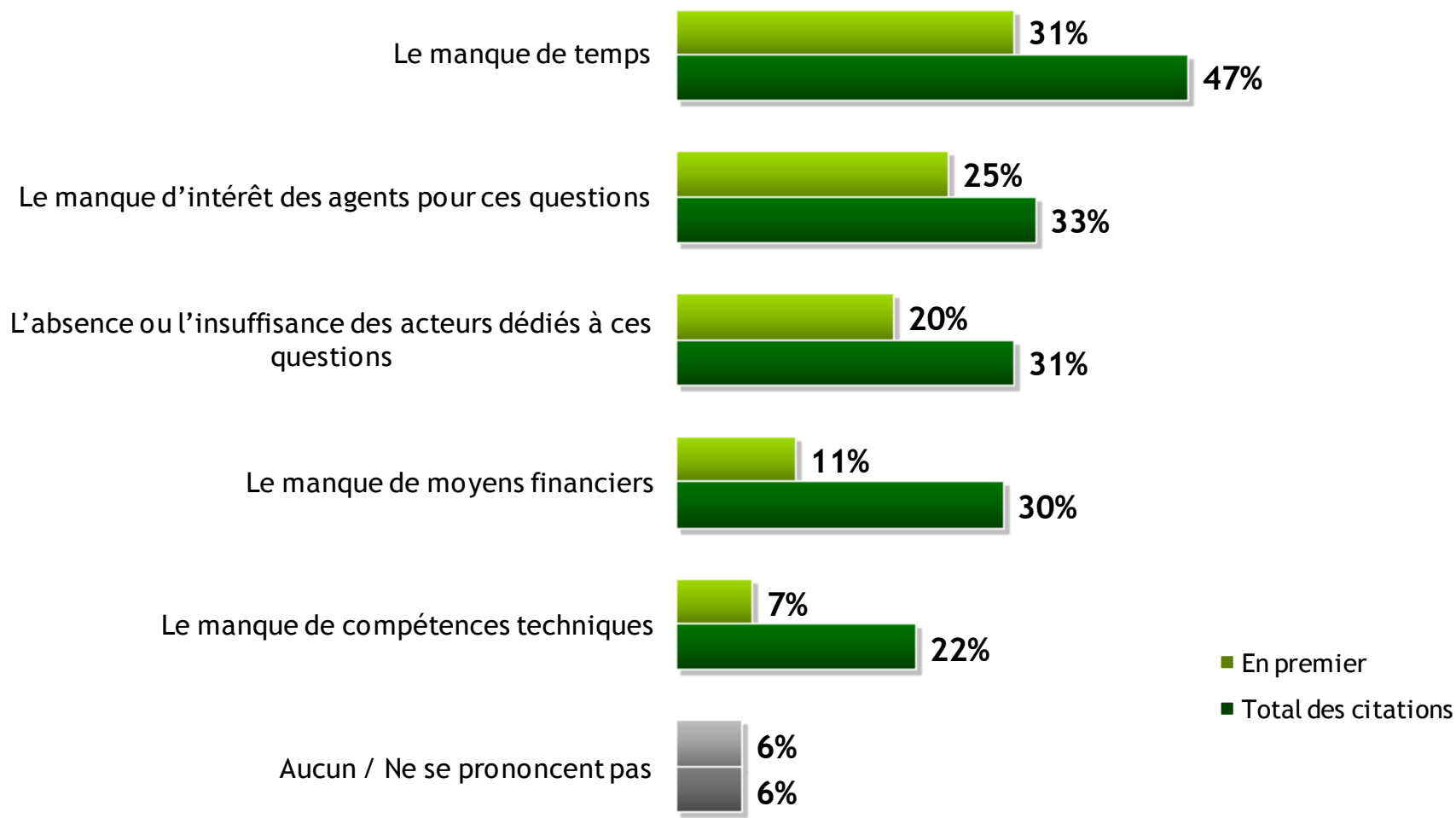
Une mise en place de cartographies et surtout d'outils de détection et de prévention des risques psychosociaux plus difficile que concernant les actions de référencement des risques et d'aménagement des postes

Question : Et au sein de votre collectivité, avez-vous mis en place des dispositifs dans chacun des domaines suivants, afin d'améliorer la santé et la sécurité de vos agents au travail ?



Un déploiement d'actions d'amélioration de la santé et de la sécurité au travail freiné par le manque de temps beaucoup plus que par les questions financières et techniques

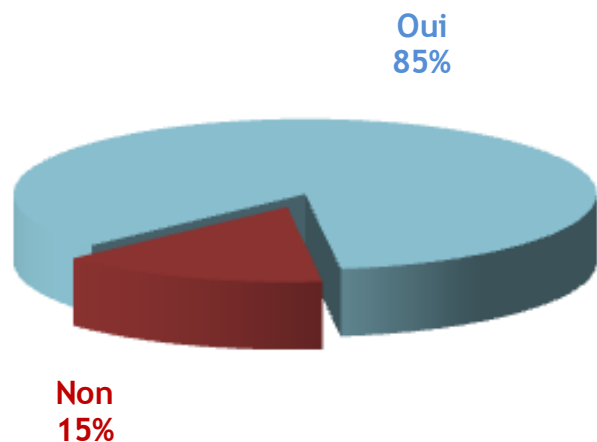
Question : *Quels sont les principaux freins à la mise en place d'actions visant à améliorer la santé et la sécurité de vos agents au travail ? En premier ? En second ?*



B | La connaissance et l'adhésion aux mesures de l'accord-cadre

Un niveau de connaissance de l'accord-cadre sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique satisfaisant mais qui peut être renforcé

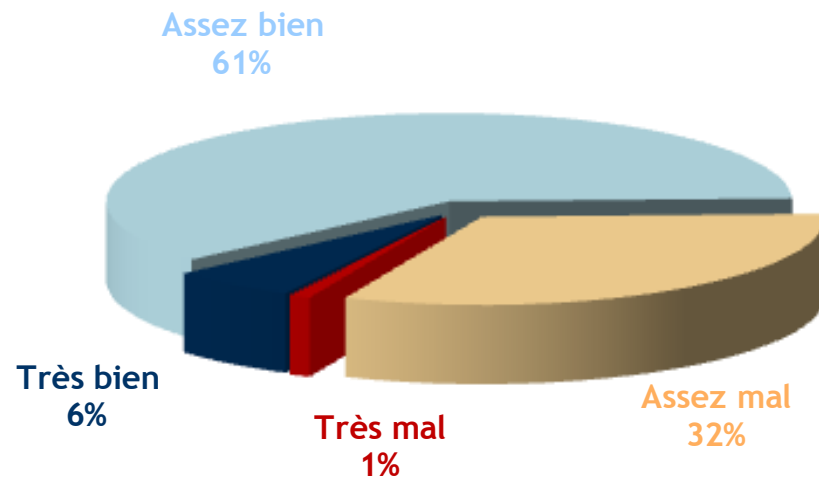
Question : Vous personnellement, avez-vous entendu parler de l'accord-cadre sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique, signé le 20 novembre 2009 ?



Question : Et diriez-vous que vous connaissez bien ou mal les dispositions de l'accord-cadre sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ?

Base : question posée uniquement aux personnes ayant entendu parler de l'accord-cadre sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique, soit 85% de l'échantillon.

Total Bien : 67%



Total Mal : 33%

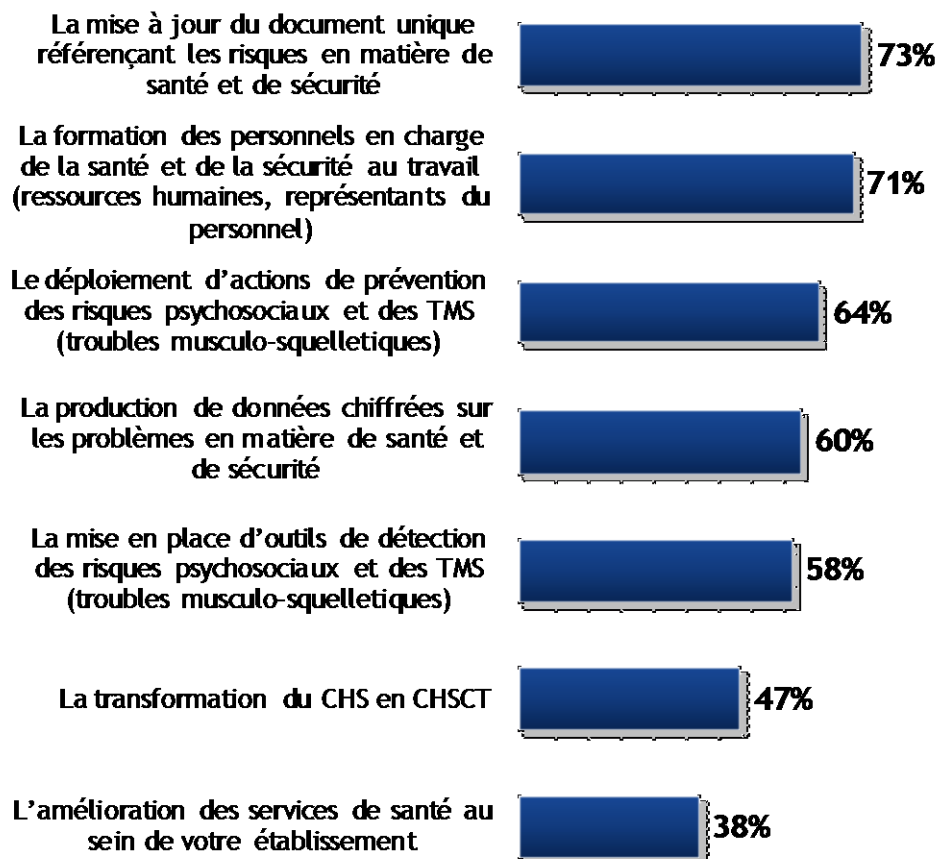
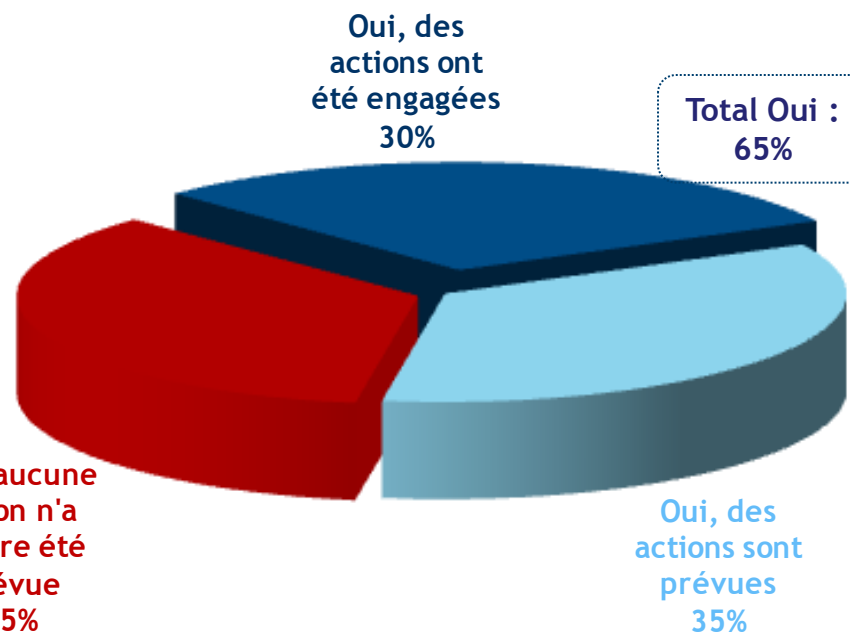
La majorité des Conseils régionaux et généraux a ou envisage d'engager des actions suite à la signature de l'accord-cadre, en premier lieu pour la mise à jour du document unique et la formation

Question : Avez-vous engagé des actions suite à la signature de l'accord-cadre sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ?

Base : question posée uniquement aux personnes ayant entendu parler de l'accord-cadre sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique , soit 85% de l'échantillon.

Question : Dans quels domaines ces actions ont-elles été engagées ou sont-elles prévues ?

Base : question posée uniquement aux personnes déclarant avoir engagé des actions suite à la signature de l'accord-cadre, soit 55% de l'échantillon.

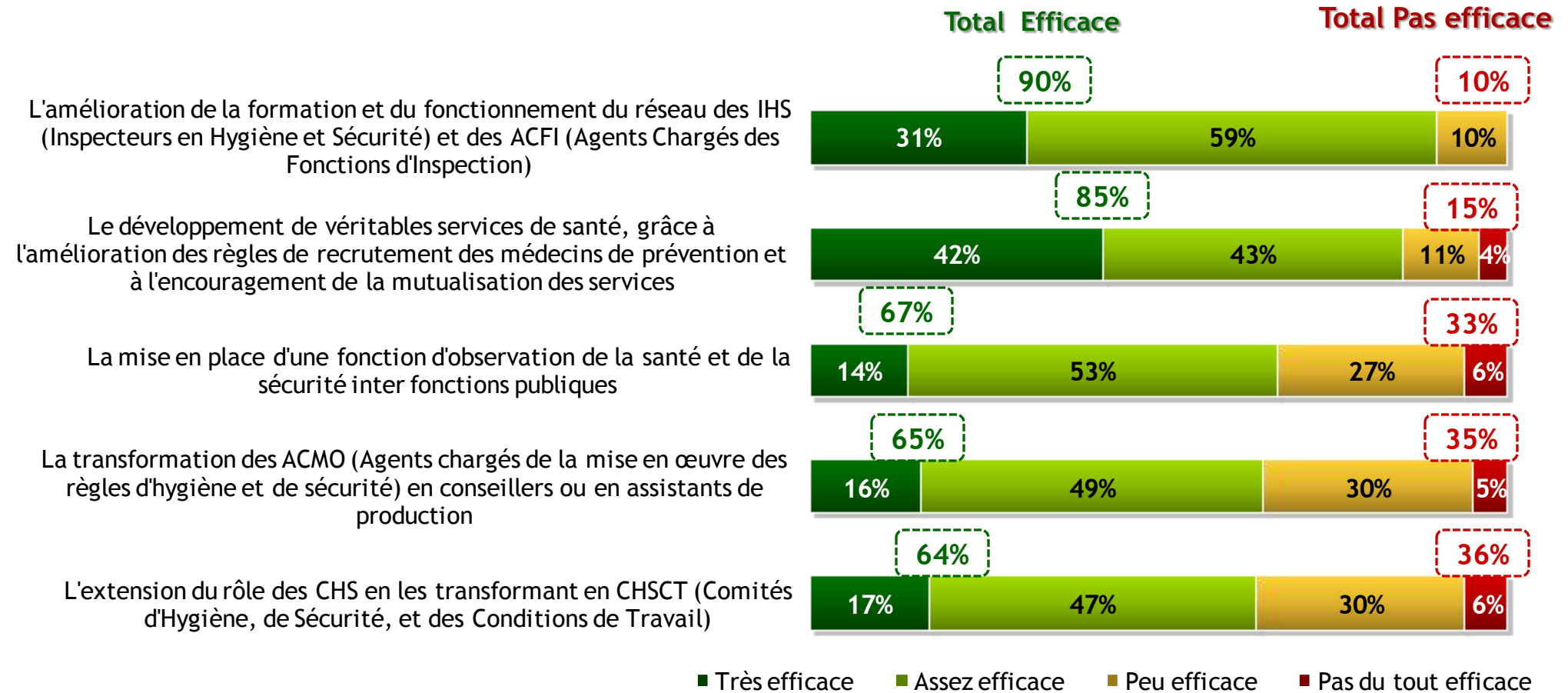




Un large soutien aux mesures visant à mutualiser et améliorer le fonctionnement et la formation du réseau d'acteurs en charge de la santé et de la sécurité

Remise à niveau : Les partenaires sociaux ont signé le 20 novembre 2009 un accord sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique. Cet accord concernera 5,2 millions d'agents titulaires et contractuels de la fonction publique. Il comprend 15 actions organisées autour de 3 axes : la réforme des instances et des acteurs opérationnels, la prévention des risques professionnels et les dispositifs d'accompagnement des atteintes à la santé.

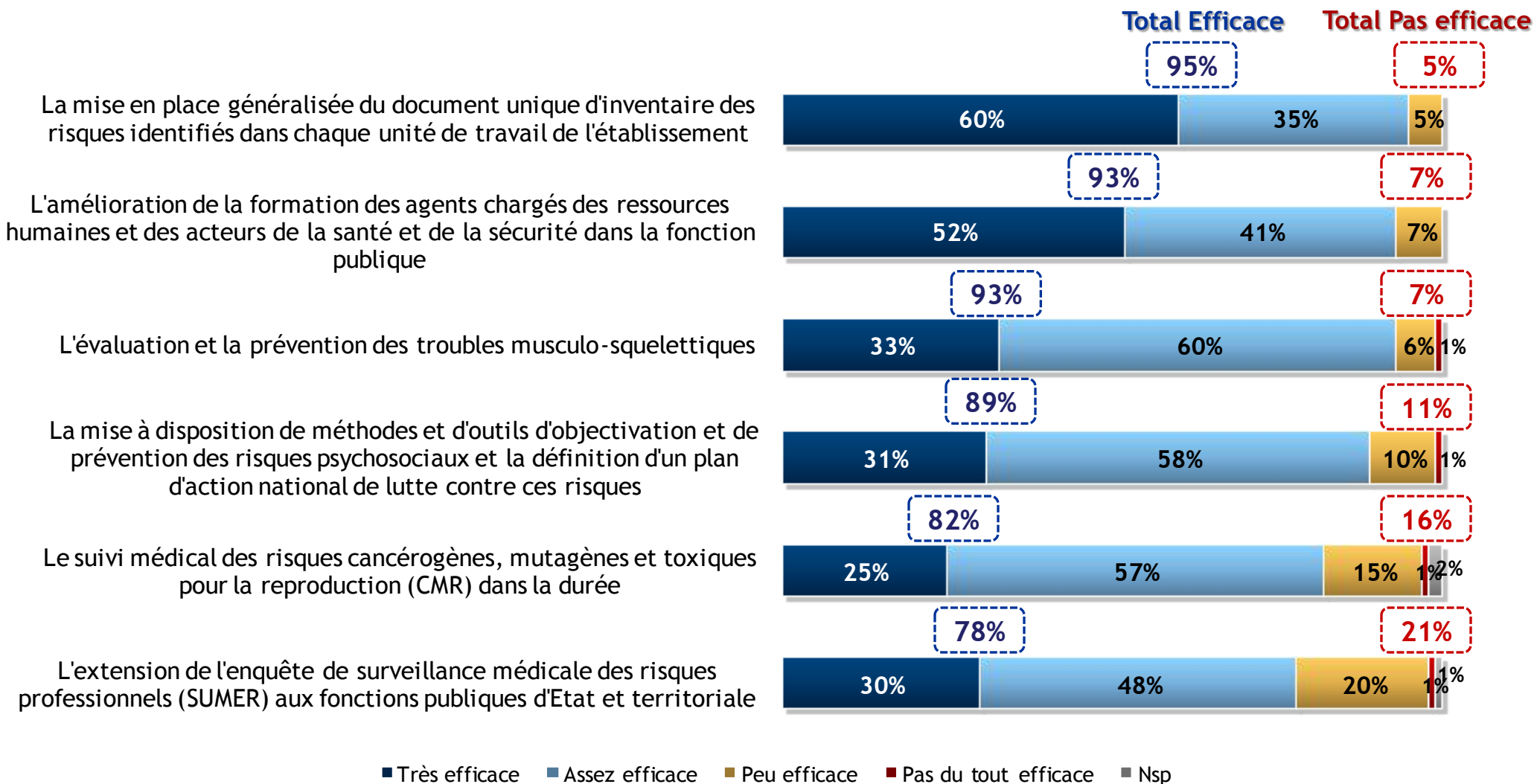
Question : Pour chacune des mesures suivantes de l'accord-cadre relatives à la réforme des instances et des acteurs opérationnels, diriez-vous qu'elle sera efficace ou pas efficace ou pas efficace pour améliorer la santé et la sécurité dans la fonction publique territoriale ?





Un accueil très favorable de l'ensemble des dispositifs portant sur les moyens de prévention des risques professionnels

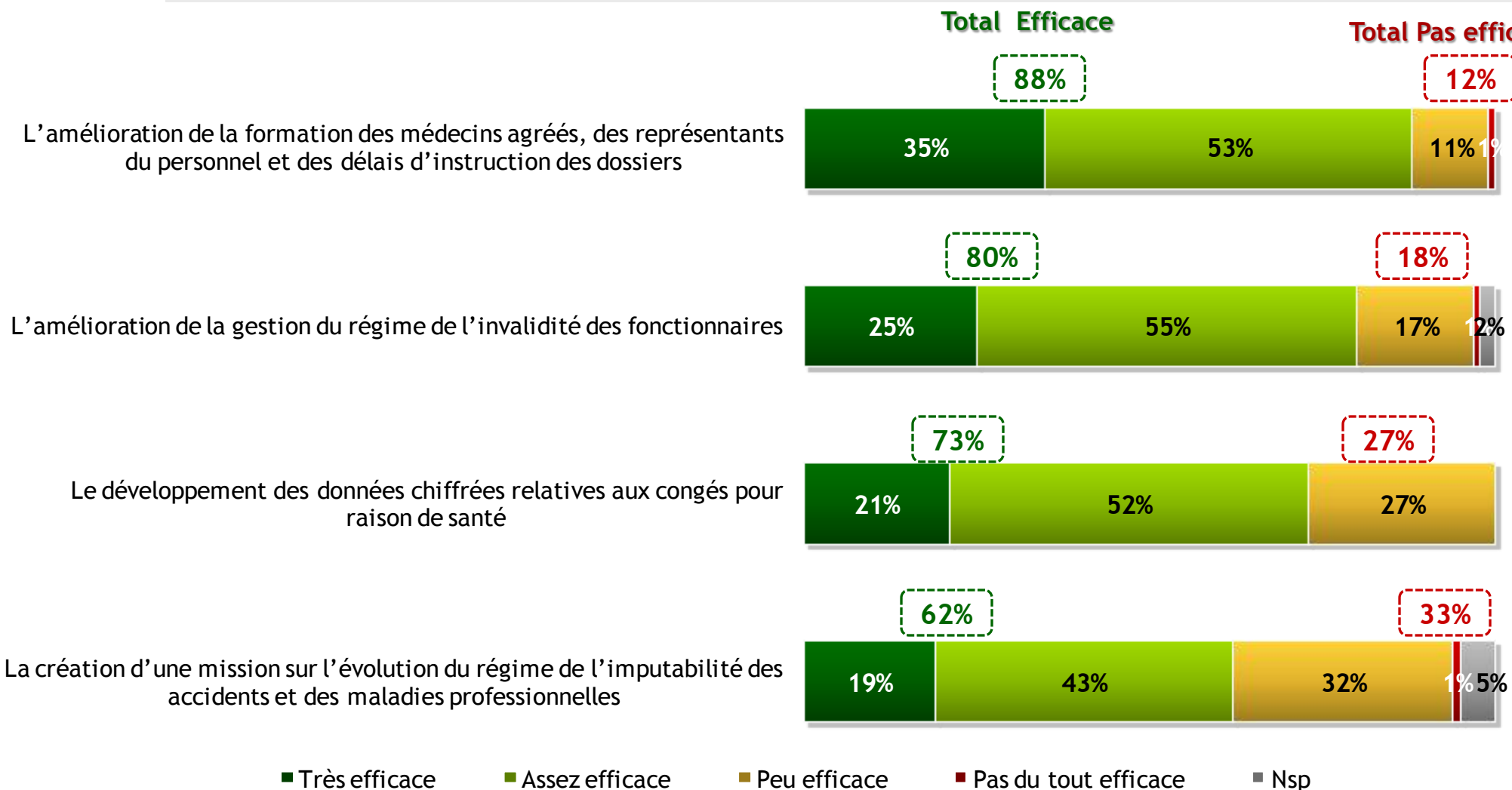
Question : Pour chacune des mesures suivantes de l'accord-cadre relatives aux objectifs et aux outils de prévention des risques professionnels, diriez-vous qu'elle sera efficace ou pas efficace ou pas efficace pour améliorer la santé et la sécurité dans la fonction publique territoriale ?





Une très forte adhésion à l'amélioration de la formation des acteurs en charge de la santé même si plus de réserves se font jour sur l'évolution du régime de l'imputabilité

Question : Pour chacune des mesures suivantes de l'accord-cadre relatives aux dispositifs d'accompagnement des atteintes à la santé, diriez-vous qu'elle sera efficace ou pas efficace ou pas efficace pour améliorer la santé et la sécurité dans la fonction publique territoriale ?



C | Les besoins en matière d'information et de communication



Des souhaits d'information qui portent logiquement en premier lieu sur les domaines les moins maîtrisés que sont la détection et la prévention des risques psychosociaux...

Question : Pour chacune des questions suivantes liées à la santé et à la sécurité au travail et à l'application de l'accord cadre, souhaiteriez-vous ou non avoir plus d'information ?

Récapitulatif : Total Oui

La mise en place d'outils de détection des risques psychosociaux et des TMS (troubles musculo-squelettiques)



Le déploiement d'actions de prévention des risques psychosociaux et des TMS (troubles musculo-squelettiques)



La production de données chiffrées sur les problèmes en matière de santé et de sécurité



Les formations possibles en matière de santé et de sécurité au travail



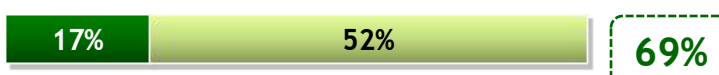
La formation des agents en charge de la santé et de la sécurité au travail



Les règles de recrutement des médecins de prévention et les possibilités en matière de mutualisation des services dans la fonction publique territoriale



La transformation des ACMO (Agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité) en conseillers ou en assistants de prévention



L'élaboration ou la mise à jour du document unique référençant les risques en matière de santé et de sécurité



La transformation du CHS en CHSCT

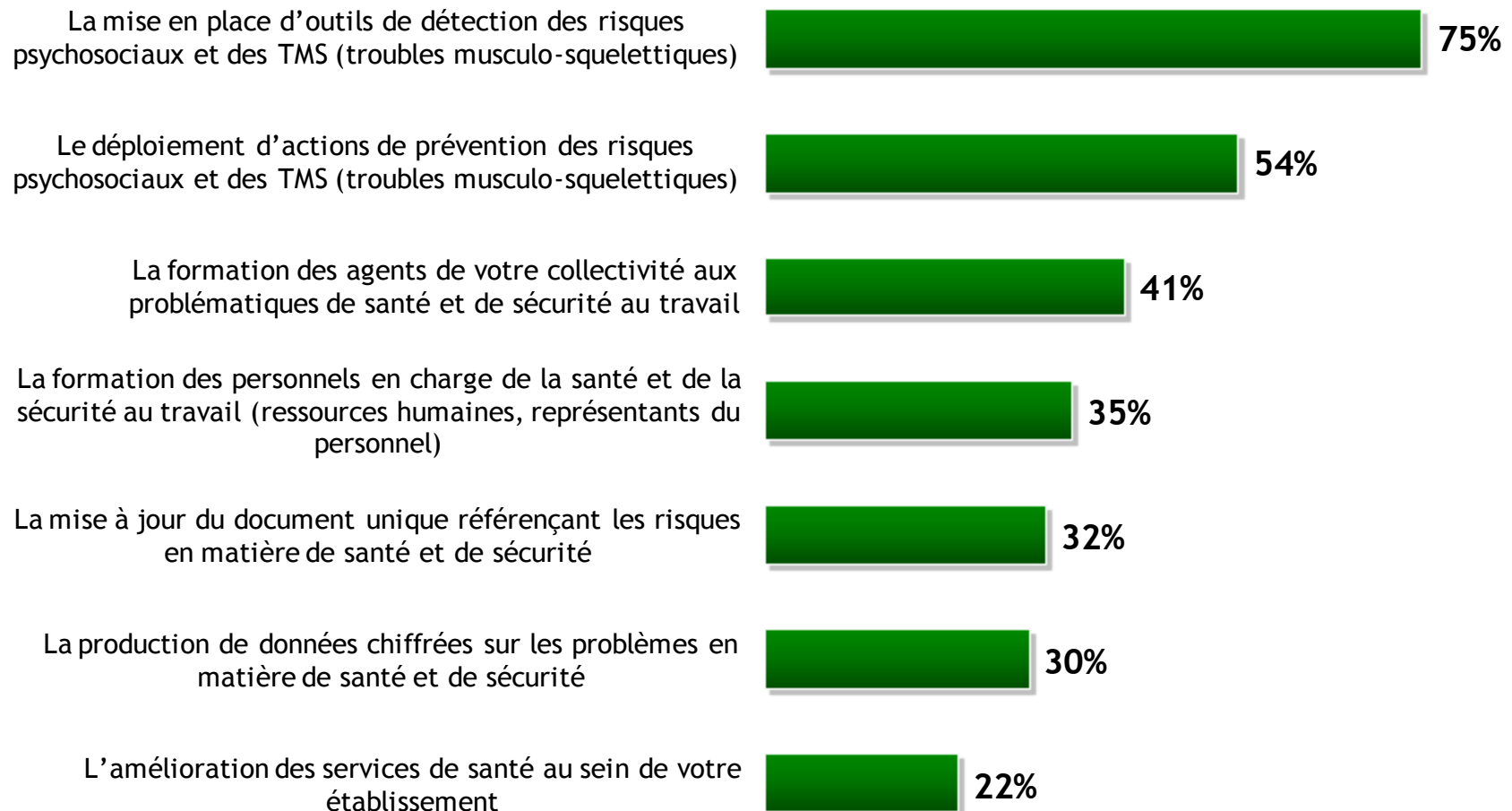


■ Oui, beaucoup plus

■ Oui, un peu plus

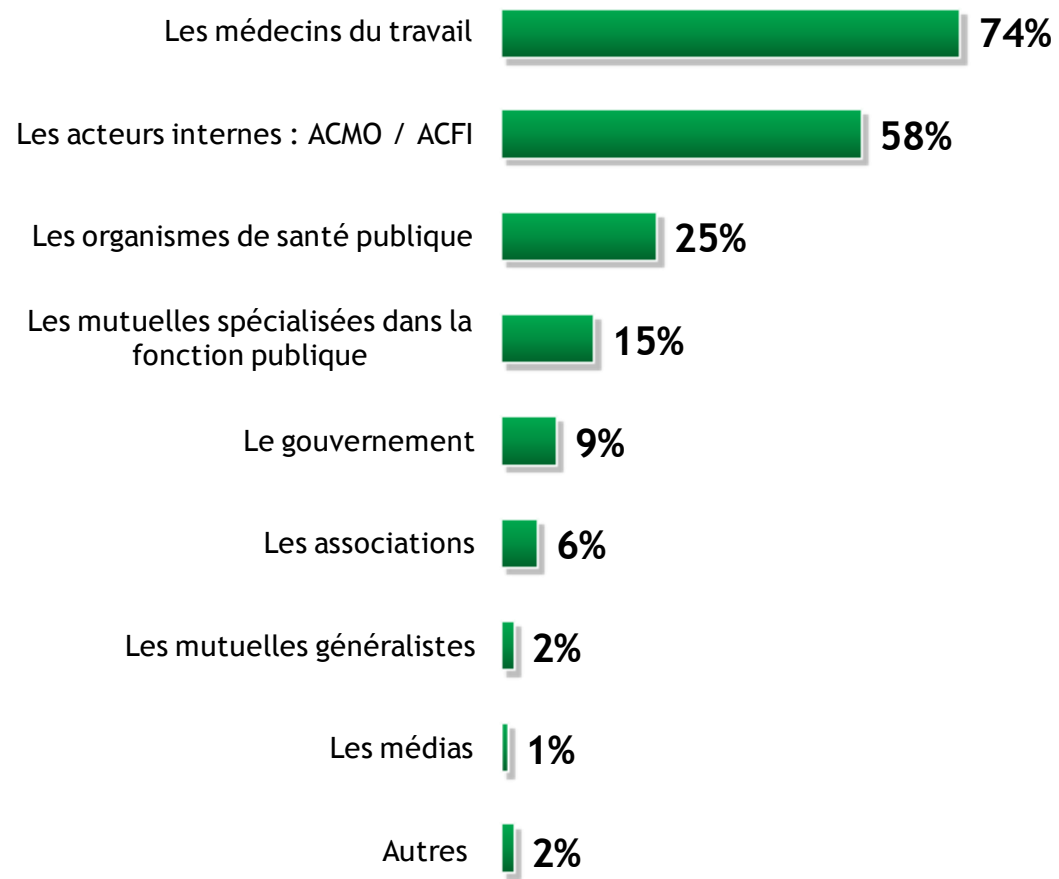
... à l'instar des besoins d'accompagnement exprimés

Question : Et dans quels domaines souhaiteriez-vous être accompagné afin d'améliorer les actions menées en matière de santé et de sécurité au travail ?



Une confiance sur les questions de santé et de sécurité accordée principalement aux médecins du travail et aux acteurs internes

Question : *Quels sont pour vous les acteurs les plus efficaces pour vous informer sur les questions de santé et de sécurité au travail ?*



Question : *Et quels sont pour vous les acteurs les plus efficaces pour vous accompagner sur les questions de santé et de sécurité au travail ?*

